

NOTRE MISSSION DANS L'BOIS

Faire connaître les champignons forestiers de la Mauricie aux familles par des expériences sécuritaires de cueillette, de dégustations et d'ateliers sur les champignons sauvages. Nos activités mycotouristiques font la promotion de connaissances sur les champignons et la forêt tout en minimisant notre impact sur l'environnement.

NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Puisque nous travaillons en étroite collaboration avec la nature et dans le respect de celle-ci, l'évaluation de l'impact environnemental de nos services et activités est essentielle. Voici notre politique environnementale qui vous aidera à comprendre comment nous structurons nos efforts à préserver la nature dont nous sommes partie prenante.

Nous nous engageons à :

- Communiquer les buts et objectifs de notre entreprise en matière environnementale à nos employés, nos clients et nos partenaires.
- Respecter la capacité de support des écosystèmes dans l'élaboration de nos activités afin d'en assurer la pérennité.
- Nous impliquer dans notre communauté, en informant nos clients des entreprises locales pour compléter leurs séjours en Mauricie et en soutenant un organisme de bienfaisance par le biais d'une activité d'initiation à la cueillette de champignons, à faible coût, pour des gens en rupture sociale ou des nouveaux arrivants, une fois par année.
- Augmenter notre consommation de produits sains en utilisant des produits de nettoyage qui sont biodégradables, en utilisant du papier et du carton recyclé pour la promotion de notre entreprise et en utilisant des aliments locaux et biologiques, lorsque possible.

- Améliorer constamment notre gestion des déchets en compostant les nappes, les sacs de papier et les champignons non comestibles, en utilisant la facturation électronique et en encourageant nos partenaires à avoir des installations pour le recyclage et le compostage.
- Augmenter nos achats auprès d'entreprises locales pour nos produits promotionnels.
- Réduire la pollution en évitant les produits dérivés du pétrole et en utilisant de la vaisselle et des contenants réutilisables pour les dégustations.
- Réduire nos émissions en utilisant une voiture électrique pour la plupart des déplacements de l'entreprise.
- Consommer moins en offrant le prêt de matériel pour la cueillette (paniers et couteaux) et en privilégiant la hiérarchie des 3RV-E, dans l'acquisition de chaque nouveau produit, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation de la matière et l'élimination du déchet ultime.
- Informer les clients sur les règnes des vivants et sur les comportements à adopter pour préserver les milieux naturels par le biais des 7 principes Sans trace et en faisant la promotion des boîtes à lunch zéro déchet dont les bouteilles d'eau réutilisables.
- Améliorer notre politique environnementale par l'évaluation annuelle de l'impact environnemental de l'ensemble des opérations entourant nos services.

Mise à jour le 21 janvier 2024

LES 7 PRINCIPES SANS TRACE

Les sept principes Sans trace sont la pierre d'assise scientifique du programme Sans trace. Ils constituent le cadre de référence dont les pleinairistes ont besoin pour comprendre POURQUOI et COMMENT réduire les impacts écologiques et sociaux de leurs activités.

Voici les 7 principes et comment notre entreprise les respecte dans le déploiement de nos services et activités :

Principe 1 - SE PRÉPARER ET PRÉVOIR

- Connaître et faire connaître les règles, les droits d'accès, les restrictions en vigueur et les particularités du site.
- Se préparer aux intempéries, aux risques naturels et aux autres urgences par l'élaboration d'un plan de gestion des risques et d'un plan d'urgence.
- Organiser des groupes de 12 personnes maximum, la plupart du temps.
- Fournir une carte pour s'orienter et suivre le bon chemin.
- Utiliser des contenants réutilisables pour réduire au minimum les déchets lors des dégustations.

Principe 2 – UTILISER LES SURFACES DURABLES

- Se déplacer sur les sentiers existants
- Pour les déplacements hors sentier, rester sur les surfaces durables : sol dénudé, roche, sable, herbe sèche ou avec peu de végétation, lorsque possible.
- Éviter d'endommager les surfaces qui ont subi peu ou pas d'impact.

Principe 3 - GÉRER ADÉQUATEMENT LES DÉCHETS

- Rapporter ce que l'on a apporté. Trier les matières résiduelles.
- Inspecter minutieusement les aires de pique-nique et les sites de camping pour ramasser les déchets, les restes de nourriture, les mégots et tout autre micro-déchet.
- Utiliser les installations sanitaires sur place.

Principe 4 - LAISSER INTACT CE QUE L'ON TROUVE

- Préserver le patrimoine: ne pas déplacer ni détruire les éléments et les sites traditionnels, historiques et culturels.
- Laisser les pierres, les plantes et tous les autres objets naturels à leur place et dans leur état d'origine. Les personnes averties peuvent récolter des plantes comestibles à l'occasion, en quantité raisonnable et pas toujours aux mêmes endroits. Elles veilleront à ne pas appauvrir la végétation environnante, surtout les espèces rares ou lentes à se reproduire. Se renseigner auprès du gestionnaire de territoire pour connaître les espèces protégées dont la cueillette est réglementée et contrôlée.
- Éviter de bâtir des structures, de construire des meubles ou de creuser des tranchées.
- Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes en ne prélevant pas ces espèces.

Principe 5 - MINIMISER L'IMPACT DES FEUX

- Pour cuisiner à l'extérieur, opter pour une cuisinière ou un réchaud.
- Placer les barbecues, les boîtes à feu et les réchauds portables sur des surfaces durables. Protéger le sol et les racines des brûlures.
- Si les feux à ciel ouvert sont autorisés, utiliser les emplacements désignés. Faire des feux de petite taille.
- Si la collecte de bois est permise, brûler uniquement du bois mort ramassé au sol et pouvant être rompu à la main.

• Laisser réduire les morceaux de bois et les braises en cendres. Éteindre complètement les feux et vérifier que les cendres sont bien refroidies avant de quitter les lieux.

Principe 6 - RESPECTER LA VIE SAUVAGE

- Laisser le champ libre aux animaux et les observer à distance.
 S'éloigner aux premiers signes de nervosité ou de changement de comportement.
- S'abstenir de nourrir les animaux pour éviter de nuire à leur santé, d'altérer leur comportement, ou de les exposer à des prédateurs ou à d'autres dangers.
- Éviter de déranger les animaux pendant les périodes sensibles de reproduction, de nidification et de croissance de leurs petits, ou durant l'hiver.
- Garder ses animaux de compagnie à la maison durant nos activités.

Principe 7 - RESPECTER LES AUTRES

- Agir avec courtoisie. Sur un sentier étroit, céder le passage aux randonneurs qui montent et aux personnes ayant des aides à la mobilité.
- Prendre les pauses sur des surfaces durables en dehors des sentiers
- Laisser toute la place aux sons de la nature. Éviter le bruit excessif.
 Mettre des écouteurs si on utilise des appareils électroniques.
- Sur les réseaux sociaux, publier des photos qui démontrent un comportement pour mieux protéger les milieux naturels.

<u>Sans trace Canada</u> fait la promotion de l'éthique du plein air et des sept principes Sans trace au pays dans le but d'encourager les Canadiennes et Canadiens à jouir des bienfaits du plein air tout en protégeant leur patrimoine commun.